

L'attention des candidats doit être attirée sur les conditions particulières d'accès pour les formations suivantes :

### **Section franco – allemande 2<sup>nd</sup>e Pro Aéronautique option systèmes**

33 – CAMBLANES ET MEYNAC - Lycée professionnel Flora Tristan (sur le site de l'aérocampus de Latresne)

Cette formation s'articule autour d'une discipline non linguistique professionnelle enseignée en allemand ainsi que d'une mobilité des élèves et des enseignants entre la France et l'Allemagne.

**Le candidat montrera son appétence pour les langues et sa volonté d'intégrer un cycle d'enseignement professionnel. Une connaissance préalable de la langue allemande sera appréciée mais n'est pas obligatoire.**

Ce vœu est traité dans AFFELNET comme les autres vœux de la voie professionnelle.

### **2<sup>nd</sup>e Pro agricole Conduite et gestion de l'entreprise hippique**

24 – THIVIERS - MFR du Périgord Vert

40 – MONT-DE-MARSAN - Ecole des courses hippiques AFASEC

47 – NERAC - Lycée Armand Fallières

Il est indispensable de prendre contact avec les établissements concernés en amont de la saisie des vœux sur AFFELNET afin de valider les aptitudes nécessaires pour pouvoir suivre la formation.

### **2<sup>nd</sup>e Pro Conducteur transport routier de marchandises**

33 – BLANQUEFORT - Lycée des métiers Léonard de Vinci

40 – MONT-DE-MARSAN - Lycée des métiers de l'automobile Frédéric Estève

64 – JURANCON - Lycée professionnel André Campa

Pour suivre cette formation, les élèves admis passeront une visite médicale, indispensable à la présentation au permis de conduire de catégorie C, avec un médecin agréé par la préfecture.

### **2<sup>nd</sup>e Pro Techniques d'interventions sur installations nucléaires**

33 – BLAYE - Lycée professionnel de l'Estuaire

Les conditions d'accès à la formation sont strictement réglementées, tant en ce qui concerne l'aptitude physique que les conditions de moralité (extrait de casier judiciaire vierge) dans la mesure où l'admission est soumise à la réglementation concernant les sites nucléaires. L'inscription définitive ne se fera qu'après une visite médicale effectuée par le médecin de la centrale nucléaire de Blaye. Les élèves devront avoir 16 ans révolus au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **2<sup>nd</sup>e Pro Métiers de la sécurité**

33 – BEGLES - Lycée professionnel Emile Combes

40 – TARNOS - Lycée professionnel Ambroise Croizat

64 – MOURENX - Lycée professionnel Pierre et Marie Curie

Les conditions d'accès à la formation sont strictement réglementées, tant en ce qui concerne l'aptitude physique que les conditions de moralité (extrait de casier judiciaire vierge). Il est recommandé aux candidats de prendre contact au préalable avec les établissements visés.

**La notification d'affectation dans une formation professionnelle est toujours délivrée sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.**